

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 10 octobre 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA-014-16753/24/CM**

### **■ Actualisation de la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence 99650**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et son décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 instituent les Sites Patrimoniaux Remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. De même, ces textes modifient la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé.

Parallèlement, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1er janvier 2018, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu.

Dans ce contexte, une nouvelle commission locale des sites patrimoniaux remarquables spécifique à la commune d'Aix-en-Provence a été créée par délibération n°URB 004-4622/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 pour le périmètre de son centre historique identifié par l'ancien secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, ainsi que pour l'ancienne Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager d'Entremont Saint-Donat.

En application de l'article D.631-5 du Code du Patrimoine, cette délibération prévoit que la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables d'Aix-en-Provence est composée :

#### 1- de membres de droit, s'agissant :

- Du Président de la commission, à savoir la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, laquelle peut déléguer la présidence de la commission au maire de la commune d'Aix-en-Provence.
- Du maire de la commune d'Aix-en-Provence.
- Du Préfet.
- Du Directeur Régional des Affaires Culturelles.
- Et de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### 2- de neufs membres titulaires et neuf membres suppléants, nommés par le Conseil de la Métropole et répartis selon les trois collèges suivants :

- Un collège d'élus.
- Un collège des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.
- Et un collège d'experts.

Suite au renouvellement du Conseil de la Métropole, et conformément au règlement intérieur de cette Commission, les membres de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence ont été renouvelés par délibération n° URBA 023-8694/20/CM du Conseil de Métropole du 15 octobre 2020, puis actualisés par délibération n°URBA-008-10697/21/CM du 19 novembre 2021.

Une actualisation des membres est de nouveau nécessaire suite à la démission d'un conseiller métropolitain, membre du collège des élus, et au décès d'un membre du collège des experts. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de nommer :

Au sein du collège des élus, en remplacement de Monsieur Stéphane PAOLI (ancien conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence), en qualité de membre suppléant : Monsieur Marc FERAUD (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, conseiller municipal d'Aix-en-Provence).

Au sein du collège des experts, en remplacement de Madame Marie-Christine GLOTON (décédée, docteur en histoire de l'art), en qualité de membre suppléant : Monsieur Bruno ELY (historien d'art, conservateur en chef du Musée Granet).

Ainsi, la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence est composée des neuf membres titulaires et des neuf membres suppléants suivants :

#### **Collège des élus**

- Monsieur Jean-Louis VINCENT (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjoint au maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Monsieur Marc FERAUD (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, conseiller municipal d'Aix-en-Provence).
- Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Monsieur Jean-Christophe GRUVEL (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjoint au maire d'Aix-en-Provence).
- Madame Karima ZERKANI-RAYNAL (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence) ; suppléante Madame Sylvaine DI CARO (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence).

#### **Collège des associations**

- Monsieur Pierre DUSSOL (président de l'Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois) ; suppléant Monsieur Philippe COUTIAUX (membre de l'Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois).
- Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL (déléguée régionale de l'Association Vieilles Maisons Françaises) ; suppléante Madame Odile de PIERREFEU (membre de l'Association Vieilles Maisons Françaises).
- Madame Sabine SECHIARI (déléguée régionale de l'Association Demeure Historique) ; suppléant Monsieur Emmanuel DE FORESTA (membre de l'Association Demeure Historique).

#### **Collège des experts**

- Madame Nuria NIN (archéologue) ; suppléant Monsieur Michel FRAISSET (directeur de l'office du tourisme d'Aix-en-Provence).
- Monsieur Régis ROUDIL (architecte) ; suppléant Monsieur Patrick COHEN (architecte du patrimoine).

Monsieur Denis COUTAGNE (conservateur honoraire du patrimoine, commandeur des arts et des lettres, ancien directeur du musée Granet) ; suppléant Monsieur Bruno ELY (historien d'art, conservateur en chef du Musée Granet).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « Loi 3DS » ;
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- L'arrêté ministériel du 17 décembre 1964 portant création du Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence ;
- L'arrêté préfectoral du 8 août 1998 portant création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager d'Entremont Saint-Donat
- Le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur d'Aix-en-Provence approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012 ;
- La délibération n° URB 004-4622/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 18 octobre 2018 portant création de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables de la commune d'Aix-en-Provence pour le périmètre de son centre historique identifié par l'ancien secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, ainsi que pour l'ancienne zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Entremont Saint Donat ;
- La délibération n° URB 0023-8694/20/CM du Conseil de la Métropole en date du 15 octobre 2020 portant renouvellement de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables de la commune d'Aix-en-Provence ;
- La délibération n° URBA-008-10697/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021 portant actualisation de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence ;
- Le courrier du 26 juin 2024 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant avis favorable à l'actualisation des membres de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que suite à la démission d'un membre du collège des élus et au décès d'un membre du collège des experts, il convient de procéder à l'actualisation d'un membre du collège des élus et d'un membre du collège des experts de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont désignés Monsieur Marc FERAUD (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, conseiller municipal d'Aix-en-Provence), en qualité de membre suppléant du collège des élus de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables d'Aix-en-Provence, en remplacement de Monsieur Stéphane PAOLI, (ancien conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence).

Monsieur Bruno ELY (historien d'art, conservateur en chef du Musée Granet), en qualité de membre suppléant du collège des experts, en remplacement de Madame Marie-Christine GLOTON (décédée, docteur en histoire de l'art).

**Article 2 :**

Les autres membres du collège des élus, du collège des associations et du collège des experts demeurent ceux désignés par la délibération n° URB 0023-8694/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020 portant renouvellement de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence et la délibération n°URBA-008-10697/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021 portant actualisation de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)  
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT